



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 087-278708516-20251001-20251001_B06-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 1er OCTOBRE 2025

20251001_B06 - LIMOGES – Résidence Mas Neuf – Autorisation de constitution d'une servitude de passage de réseaux électriques au profit d'Enedis

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 1er octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le projet de reconstruction du réseau électrique de la Résidence du Mas Neuf,

Considérant la demande faite par Enedis en vue de la création d'une servitude de passage de lignes haute et basse tension et la mise en place de coffrets, sur le terrain cadastré CN n°533, 537 et 539, situé rue Aristide Briand et lieu-dit du Mas Neuf à Limoges,

Considérant l'objet de cette demande de servitude visant à établir à demeure dans une bande de 3 m de large, suivant les études en cours d'Enedis, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 24 m et une deuxième canalisation sur une longueur totale d'environ 390 m, 12 coffrets de raccordement électrique, ainsi que leurs accessoires,

Considérant l'indemnité unique et forfaitaire de vingt euros prévue pour chaque canalisation souterraine,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à la constitution de la servitude de passage de deux canalisations souterraines aux 537 et 539, situé rue Aristide Briand et lieu-dit du Mas Neuf à Limoges.

Formalités de publicité effectuées
le - 7 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le - 7 OCT. 2025
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

